

Séance du 30 Mars 2017

Conseillers en exercice : 27
Date de la convocation : 24 mars 2017

D-2017-22

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : 12 AVR. 2017
- et de l'affichage en Mairie le : 12 AVR. 2017

*Le trente mars deux mille dix sept,
A dix neuf heures*

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :

Madame Magali MIRTAIN - Maire de CASTELMAUROU

Etaient Présents :

Magali MIRTAIN, Henri AMIGUES, Josette COTS, Jean-Claude LOUPIAC, Danièle SUDRIE, Nathalie CHACON, Michel MARTINEZ, Pierre MORETTI, Françoise LOPEZ, Josette SANCHEZ, Michèle MARTINI, Gabriel LASKAWIEC, Jean GARCIA, Claude MAUREL, Denis FERMANEL, Agnieszka DUROSIER, Grégory MIRTAIN, Sylviane COUZINET, Stéphane BOULADE, Diane ESQUERRE, Loïc COUERE, Sophie LATRON RUIZ.

Absents : Maryse LAHANA, Laurent EBERLE, Nathalie GIRARD, Dominique BACLE, Frédéric MARTIN.

Retard :

Nathalie CHACON arrivée à 19h33.

Pouvoirs :

Laurent EBERLE à Denis FERMANEL
Nathalie GIRARD à Michèle MARTINI
Dominique BACLE à Stéphane BOULADE
Frédéric MARTIN à Sylviane COUZINET

Agnieszka DUROSIER est élue secrétaire de séance

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Henri AMIGUES

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 février 2017, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget assainissement.

Ce budget s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : 187 490,00 €
- En section d'investissement : 1 351 028,48 €

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2311-2, L. 2312-3 et L. 2312-4,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2017 du budget assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	187 490,00	187 490,00
Investissement	1 351 028,48	1 351 028,48
TOTAL	1 538 518,48	1 538 518,48

Article 2 : ADOPTE le budget primitif 2017 par chapitre selon le détail suivant :

➤ **Section de fonctionnement**

▪ **Recettes - Chapitres**

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	147 000,00
74 Subventions d'exploitations	30 000,00
042 Opérations d'ordre	10 490,00
TOTAL	187 490,00

- Dépenses - Chapitres

011	Charges à caractère général	7 000,00
66	Charges financières	43 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
023	Virement à la section d'investissement	96 990,00
042	Opération d'ordre	40 000,00
TOTAL		187 490,00

- Section d'investissement

- Recettes - Chapitres

13	Subventions d'investissement	193 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	320 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	96 990,00
040	Opération d'ordre	40 000,00
R001	Excédent reporté	559 244,93
1068	Affectation du résultat	141 793,55
TOTAL		1 351 028,48

- Dépenses - Chapitres

16	Remboursement en capital d'emprunt	52 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00
23	Immobilisations en cours	1 287 538,48
040	Opération d'ordre	10 490,00
TOTAL		1 351 028,48

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 19 Contre : 0

Fait et délibéré les jours et mois susdits. Pour copie conforme.

Le Maire,
Magali MIRTAIN

